

Bourses et
subventions

La
recherche

Partenariat

Le
FRQSC

 thique

Espace presse

Mon dossier



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

Soutien   la recherche-cr ation pour la rel ve professorale, automne 2016

< Retourner aux r sultats

Imprimer | Partager

En r sum 

Ann�e de concours :	2017-2018
Date limite (demande) :	29 septembre 2016, 16h
Montant :	15 000 \$/an incluant l'�quipement
Dur�e du financement :	Maximum 3 ans (non renouvelable)
Annonce des r�sultats :	Avril 2017

Remplir une demande >

Ant rieurement nomm  :  tablissement de nouveaux- professeurs-chercheurs-cr ateurs

Version mise   jour le 30 juin 2016 sous r serve de l'approbation par la ministre de l' conomie, de la Science et de l'Innovation.

INFORMATIONS G N RALES ET R GLES

Le pr sent programme fait r f rence aux **R gles g n rales communes (RGC)** . Celles-ci s'appliquent   l'ensemble de la programmation du FRQSC. Seules les conditions particuli res s'appliquant au programme Soutien en recherche-cr ation pour la rel ve professorale sont indiqu es dans ce document et pr valent sur les **RGC** (p.1).

ATTENTION – IMPORTANT

Le Fonds utilise le **CV commun canadien** et requiert  galement de joindre un fichier PDF des contributions d taill es (dans Votre dossier). Consultez les documents **Pr parer un CV pour les Fonds** et **Fichier joint des contributions d taill es** .

Avez-vous des questions?

Etienne Carbonneau
Charg  de programmes
Courriel : releveprof-rc.sc
418 643-7582, poste 3142

Bo te   outils

ACC S RAPIDE

Formulaire  lectronique

CV commun canadien

OUTILS POUR FAIRE UNE DEMANDE

Formulaire (Pour
information)

Fichier joint des
contributions d taill es
au CV commun canadien

Pr parer un CV pour les
FRQ

DOCUMENTS DE R F RENCE

R gles du programme
(Pour impression)

R gles g n rales
communes

Conduite responsable en
recherche

Rapport final du
chercheur (pour
information)

Assistance informatique

Courriel : centre.assistance.sc
Qu bec : 418 646-3669
Ext. de Qu bec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME
2. CONDITIONS D'ADMISSIBILIT 
3. PR SENTATION DE LA DEMANDE
4.  VALUATION DES DEMANDES
5. OCTROIS ET CONDITIONS
6. DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCI RE
7. DUR E DE LA SUBVENTION
8. ENTR E EN VIGUEUR

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme Soutien   la recherche-cr ation pour la rel ve professorale sont les suivants :

- favoriser la rel ve professorale en recherche-cr ation   l'universit  et contribuer au rayonnement de cette rel ve sur les plans national et international;
- favoriser l'int gration dans les missions de recherche et de formation de leur institution, dans les r seaux de recherche-cr ation et dans les milieux de pratique concern s, sur les plans national et international;
- faciliter aupr s des  tudiants, des pairs et du grand public la transmission, la pr sentation et la diffusion des exp rimentations men es et des r sultats obtenus dans le cadre de projets de recherche-cr ation, quelle qu'en soit la nature;
- encourager la rel ve professorale    tablir des liens de collaboration diversifi s notamment avec des pairs de diff rents champs disciplinaires ou des artistes professionnels du Qu bec ou d'ailleurs, pour d velopper des voies de recherche-cr ation originales.

Par recherche-cr ation, le Fonds d signe toutes les d marches et approches de recherche favorisant la cr ation consid r e comme un processus continu. S'y conjuguent, de fa on variable suivant les pratiques et les temporalit s propres   chaque projet : conception, exp rimentation, production, saisie critique et th orique du processus cr ateur. Consid rant qu'il n'est pas de recherche-cr ation sans all es et venues entre l' uvre et le processus de cr ation qui la rend possible et la fait exister, le Fonds pose comme principe la n cessit  d'une probl matisation de la pratique artistique en vue de produire de nouveaux savoirs esth tiques, th oriques, m thodologiques,  pist mologiques ou techniques.

Selon le Fonds, une d marche de recherche-cr ation repose sur :

- l'exercice d'une pratique artistique ou cr atrice soutenue;
- l' laboration d'un discours int gr    la r alisation d' uvres ou de productions pr sentant un caract re de nouveaut , ou   la mise en  uvre de processus de cr ation in dits;
- la transmission, la pr sentation et la diffusion de ces  uvres ou de ces processus de cr ation aupr s de la rel ve  tudiante, des pairs et du grand public.

Les activit s de recherche-cr ation men es dans le cadre de ce programme doivent plus pr cis ment contribuer :

- au d veloppement de productions issues d'une pratique artistique ou cr atrice   la condition qu'elles offrent un caract re de renouvellement ou d'innovation du point de vue de la d marche suivie, des processus d ploy s, des technologies ou des mat riaux utilis s, des modes de pr sentation ou d'exp rimentation, du r pertoire ou du style d'interpr tation;
-   la formation de la rel ve  tudiante;
-   une reconnaissance accrue de la rel ve professorale en recherche-cr ation au sein de leur institution ainsi que dans les milieux et communaut s artistiques et culturels nationaux et internationaux;
-   l'enrichissement du patrimoine culturel qu b cois, canadien ou international.

Au sens de ce programme, l'interpr tation ex cut e dans le cadre d'une performance th atrale, chor graphique ou musicale est consid r e comme une cr ation pourvu qu'elle soit probl matis e. L'interpr tation en tant qu'ex g se ou en tant qu'analyse d'une  uvre ou des r alisations, en revanche, ne se qualifie pas pour cette offre de financement.

Le Fonds encourage la rel ve professorale   mener et   participer   des activit s de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) aupr s des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activit s sont pertinentes.



2. CONDITIONS D'ADMISSIBILIT 

Une personne d sirent poser sa candidature doit r pondre au statut de CRUN ([RGC PDF](#), Annexe 1) et satisfaire   toutes les conditions d'admissibilit   nonc es dans les [RGC PDF](#) ainsi qu'aux conditions suppl mentaires suivantes :

- occuper un poste r gulier   temps plein menant   la permanence d'emploi dans une universit  qu b coise au plus tard le 1er juin 2017;
- la personne qui n'est pas citoyenne canadienne ou r sidente permanente du Canada au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des r fugi s de 2001, ch. 27 doit d montrer   la date limite du concours qu'elle r pond   l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- qu'une demande de r sidence permanente a  t  faite aupr s d'Immigration et citoyennet  Canada, ou
- qu'une demande de certificat du Qu bec (CSQ) a  t  faite aupr s d'un bureau d'Immigration-Qu bec ou;
- qu'elle est d tentrice d'un visa attestant de son statut l gal au Canada et de sa capacit    y travailler

Il est possible de demander une prolongation de la p riode d'admissibilit  pour avoir interrompu ou consid rablement retard  la carri re pour des raisons familiales. Dans le cas de cong  parental, la prolongation de la p riode d'admissibilit  peut  quivaloir   la dur e maximale  tablie par la *Loi des normes du travail*.

N'est pas admissible la personne :


- qui occupe ou a occup  un poste r gulier dans une universit  qu b coise, canadienne ou  trang re depuis plus de 7 ans au 29 septembre 2016.
- qui a soumis   trois reprises une demande au pr sent programme (dans une version pr c dente ou dans sa version actuelle) au cours de sa p riode d'admissibilit .
- qui pr sente une demande dans un autre programme destin  au d marrage de carri re en recherche d'un des trois Fonds de recherche du Qu bec.
- qui est ou a d j   t  financ e dans l'un des programmes destin  au d marrage de carri re en recherche d'un des trois Fonds de recherche du Qu bec.



3. PR SENTATION DE LA DEMANDE

3.1 Formulaires  lectroniques

Toute personne d sirent pr senter une demande doit obtenir au pr alable un num ro d'identification personnel (NIP) dans le site Web du Fonds. Les formulaires  lectroniques sont disponibles dans le site Web du Fonds, au plus tard un mois avant la date de cl ture du concours.

Tel qu'indiqu  dans les **RGC** , **PDF** les formulaires peuvent  tre remplis en fran ais ou en anglais. Toutefois, le titre et le r sum  du projet doivent  tre r dig s en fran ais. Ceux-ci pourraient  tre utilis s   des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

Seuls les formulaires compl t s et transmis  lectroniquement sont accept s.

Les formulaires  lectroniques sont les suivants :

- le formulaire «Soutien   la recherche-cr ation pour la rel ve professorale»
- le formulaire du CV commun canadien auquel est joint le fichier « Contributions d taill es »;

Seuls le formulaire officiel « Soutien   la recherche-cr ation pour la rel ve professorale », le formulaire du CV commun canadien pr vu pour l'exercice financier 2017-2018 et les autres documents requis sont accept s.

La date limite de transmission de la demande est le 29 septembre 2016   16h.

3.2 Documents requis

A) Preuves et attestations

Les preuves et attestations, lorsque requises par votre situation, doivent  tre num ris es et ins r es dans l'ordre demand  ci-apr s,   la suite du fichier joint des contributions d taill es du CV commun canadien. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra  tre ajout  apr s la date et l'heure de cl ture du concours.


- Une lettre des autorit s comp tentes de l'universit  attestant que la personne occupe ou occupera un poste   temps plein menant   la permanence d'emploi au plus tard le 1er juin 2017. La lettre doit sp cifier la date d'embauche et le poste occup . Aucun autre document ne sera accept .
- Une personne qui n'est pas citoyenne canadienne ou r sidente permanente, doit joindre un document attestant qu'une demande de r sidence permanente est entreprise aupr s d'Immigration et citoyennet  Canada. Si tel n'est pas le cas, joindre l'un ou l'autre des documents suivants:
 - un document attestant qu'une demande de certificat du Qu bec (CSQ) a  t  faite aupr s d'un bureau d'Immigration-Qu bec ou
 - une copie du visa de travail (RGC, article 2.1).
- S'il y a lieu, une preuve d'inscription ou d'invitation qui pr voit la participation   un atelier, une conf rence, un colloque, une rencontre, une biennale, un festival, un symposium ou tout autre

 v nement de ce type;

- S'il y a lieu, les attestations appropri es indiquant le ou les cong s pour des raisons de sant  ou familiales dans le cas de demandes de prolongation de la p riode d'admissibilit .

Tout document manquant rend le dossier non admissible. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra  tre ajout  apr s la date et l'heure de cl ture du concours, soit le 29 septembre 2016,   16h.

Un dossier incomplet ne pr sentant pas les renseignements permettant d'en  tablir l'admissibilit  ou d'en faire l' valuation est d clar  non recevable par le Fonds. Aucun document joint au dossier de demande et non exig  ne sera soumis au comit  d' valuation. Les  l ments absents du dossier ne sont pas demand s. Tous les documents re us apr s la date de d p t des demandes ne sont pas consid r s et il n'y a pas de mise   jour des dossiers.

Jusqu'  ce que des ententes soient sign es avec les  tablissements gestionnaires dans le cadre de la **Politique sur la conduite responsable en recherche (PCRR)**  **PDF**, une copie du certificat d' thique pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou d'animaux dans le projet sera demand e lors de l'octroi de la subvention, s'il y a lieu. Le versement de la subvention sera conditionnel au d p t du certificat et des documents qui s'y rattachent.

Un accus  de r ception sera transmis par voie  lectronique.

B) Portfolio

Obligatoires, les documents suivants doivent parvenir par la poste :

- Trois copies d'un portfolio illustrant les r alisations artistiques de la personne responsable de la demande de financement en lien avec la proposition soumise et pouvant inclure un dossier de presse. Celui-ci est accompagn  d'une table des mati res permettant un rep rage facile.

L'envoi doit  tre fait   l'adresse suivante :

Programme Soutien   la recherche-cr ation pour la rel ve professorale
Fonds de recherche du Qu bec - Soci t  et culture
140, Grande All e Est, bureau 470
Qu bec (Qu bec) G1R 5M8

Le cachet d'oblit ration de Postes Canada ou le re u dat  d'une Soci t  de messagerie fait foi de la conformit  de la date d'envoi, au plus tard le 29 septembre 2016.

Le Fonds n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement du portfolio ou du mat riel soumis en appui de la demande, quelle qu'en soit la cause. Il sera retourn  uniquement s'il est accompagn  d'une enveloppe ou d'une bo te affranchie et adress e ad quatement, faute de quoi il sera conserv  au Fonds pour une p riode de 90 jours   compter de la date inscrite sur la lettre d'annonce des r sultats.   l'expiration de cette date, le Fonds pourra en disposer.



4.  VALUATION DES DEMANDES

4.1 Crit res d' valuation

Les demandes d'aide financi re sont  valu es en fonction des crit res et selon la pond ration qui suivent :

Comp tences - 30 points

- Qualit  des r alisations et des activit s de recherche-cr ation, reconnaissance par les pairs et rayonnement (activit s de r seautage, bourses, communications, encadrement d' tudiants*, expositions, organisation de colloques ou d' v nements du m me type, performances, publications, r alisations individuelles ou de groupe, rencontres, r sidences ou  changes, spectacles, subventions, symposium, etc.) (20 points);
- Arrimage au projet des r alisations, des activit s de recherche-cr ation, des exp riences et de la formation (10 points).

Projet de recherche-cr ation - 60 points

- Originalit  et incidence sur le d veloppement ou le renouvellement du champ concern  (20 points);
- Clart  de la probl matisation et ad quation de la d marche aux objectifs poursuivis (20 points);
- R alisme du calendrier de r alisation et faisabilit  (10 points);
- Pertinence des activit s de diffusion pr vues (10 points).

Formation   la recherche-cr ation - 10 points




Diversit  des activit s propos es pour former la rel ve  tudiante   la recherche-cr ation** et vari t  des t ches et des responsabilit s pr vues   cet effet dans le cadre du projet (ateliers, biennales, colloques, concerts, conf rences,  changes,  missions radiophoniques, expositions, festivals, rencontres, spectacles, etc.)

* en fonction du potentiel d'encadrement offert par l'institution

** au-del  de ce qui est normalement pr vu dans leur programme d' tude.


Il est recommand  de consulter la **Grille de signification des cotes et des notes**   utilis e lors des comit s d' valuation.

Pour  tre recommand e, une demande doit obtenir une note globale minimale de 70 %. De plus, une note minimale de 70 % est exig e pour le crit re *Projet de recherche-cr ation*.

Tel qu'indiqu    la section 4 des **RGC**  , le Fonds re oit les demandes d'aide financi re, en  value l'admissibilit  et en confie l' valuation   des comit s multidisciplinaires dont les membres sont reconnus pour leurs comp tences dans les disciplines et pratiques artistiques concern es. Le comit  est compos  majoritairement de personne en recherche-cr ation  ouvrant en milieu universitaire mais provenant de diverses disciplines. La description des projets de recherche-cr ation doit donc  tre r dig e de mani re   en faciliter la compr hension. Pourront s'ajouter, s'il y a lieu, des chercheurs et chercheuses universitaires, des artistes professionnels ou professionnelles ou des personnes-ressources reconnues pour leur expertise et leurs comp tences. Le comit  peut recourir, au besoin,   des expertises externes directement reli es   des demandes. Tous peuvent provenir du Qu bec, du Canada ou de l' tranger. Les conditions entourant les d cisions de financement sont pr cis es   l'art. 4.5 des **RGC**  .



5. OCTROIS ET CONDITIONS

Tel qu'indiqu    la section 5 des **RGC**  , le Fonds informe chaque candidat du r sultat de l' valuation de sa demande d'aide financi re et de la d cision de financement qui a  t  rendue par le Fonds. Cette d marche peut se faire via un envoi postal, un courriel ou un avis dans le dossier  lectronique de la personne responsable de la demande. Les d cisions du conseil d'administration du Fonds sont transmises aux  tablissements et aux requ rants concern s.



6. DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCI RE

L'aide financi re consiste en une subvention de fonctionnement pouvant atteindre un maximum de 15 000 \$ par ann e incluant l' quipement n cessaire   la r alisation de la recherche.

La subvention doit  tre utilis e pour le financement des d penses courantes li es directement   la r alisation et   la diffusion des r sultats du projet de recherche-cr ation.

Les d penses pr vues par les RGC sont admissibles sauf:

- L'attribution de bourses.
- Les honoraires pour des consultations ou expertises-conseils.
- Les frais d'achat de livres et de documents de r f rence qui ne doivent pas exc der 800 \$ par ann e.
- Les frais relevant de la promotion ou de la commercialisation d' uvres.
- L' dition   compte d'auteur.



7. DUR E DE LA SUBVENTION

La subvention, accord e annuellement pour la p riode du 1er avril au 31 mars, sont attribu es pour une p riode maximale de trois ans et ne sont pas renouvelables.



8. ENTR E EN VIGUEUR

Les pr sentes r gles s'appliquent   l'exercice financier 2017-2018.

Assistance informatique

Du lundi au vendredi, de 8 h   12 h et de 13 h   16 h

T l phone : 418 646-3669

Sans frais : 1 866 621-7084

centre.assistance.sc@frq.gouv.qc.ca

Les demandes d'assistance effectu es par courrier  lectronique sont trait es de fa on prioritaire.

Mis   jour le 30 juin 2016.

Version pour impression

